

Demande déposée le 14/04/2026 et complétée le 07/05/2026

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 17 AVR. 2026

N° PC 022 209 26 00020

Par :	Madame DENNEULIN Elvina
Représenté par :	
Demeurant :	22 Le Petit Gardon 35730 PLEURTUIT
Sur un terrain sis :	Rue Des Basses Saudrais 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 AC 1116
Nature des Travaux :	La construction d'une maison individuelle avec atelier accolé

Surface de plancher créée : 53,95 m<sup>2</sup>

### Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la demande de permis de construire présentée le 14/04/2026 par Madame DENNEULIN Elvina demeurant 22 Le Petit Gardon, PLEURTUIT (35730) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison individuelle avec atelier accolé,
- sur un terrain situé Rue Des Basses Saudrais, à BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),
- pour une surface de plancher créée de 53,95 m<sup>2</sup> ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu la délibération n°CA-2024-059 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 mai 2024 prescrivant la révision générale du PLUiH de Dinan Agglomération;

Vu l'avis Favorable avec prescriptions du Service Eau et Assainissement - Dinan Agglomération en date du 22/05/2026;

Vu l'avis Favorable avec réserve de la SAUR - PLAT'AU en date du 28/05/2026;

Vu l'avis Favorable d'Enedis - PLAT'AU en date du 18/05/2026;

### ARRETE

**Article 1 :** Le présent Permis de Construire est ACCORDE sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

**Article 2 :** Le raccordement aux réseaux sera à la charge du demandeur et s'effectuera en souterrain sur le domaine privé.

La puissance électrique de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit est de 12 KVA en monophasé ou 36 KVA en triphasé. Si le bénéficiaire demandait une puissance de raccordement supérieure de celle retenue par Enedis, une contribution financière pourrait lui être demandée.

Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer aux prescriptions émises par le Service Eau et Assainissement de Dinan Agglomération et par la SAUR dans leur avis dont copie ci-annexée.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 2 JUIN 2026  
Le Maire, Philippe ORVEILLON

Par délégation,  
Yann Bertin, adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Orveillon', written over a light blue grid background.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.** A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

**Durée de validité du permis :**

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité de la déclaration préalable est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

L'autorisation peut être prorogée deux fois par période d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué de façon défavorable à son égard. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée de l'autorisation pour laquelle vous demandez la prorogation, au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

**Le (ou les) bénéficiaire du permis peut commencer les travaux après avoir :**

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (le modèle de déclaration CERFA n° 13407 est disponible à la mairie ou sur le site internet urbanisme du gouvernement) ;

- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A. 424-15 à A. 424-19, est disponible à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux).

**Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaires du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.

- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

**L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers :** elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

**Les obligations du (ou des) bénéficiaire de l'autorisation :**

Il doit souscrire l'assurance dommages-ouvrages prévue par l'article L.242-1 du code des assurances.



DINAN, le 21/05/2026

**MAIRIE DE BEAUSSAIS SUR MER**  
**5 bis RUE ERNEST ROUXEL**  
**22650 BEAUSSAIS-SUR-MER**

<b>SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :</b> Mme HUET ou Mme BLAIN ☎ : 02 96 87 20 13 ou 02 96 87 62 09 Mail : n.huet@dinan-agglomeration.fr	Dossier n° : PC 022 209 26 00020- n° : PDS 22209 82075 Parcelle : 22209 AC 1116 - RUE DES BASSES SAUDRAIS, 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER Demandeur : Madame DENNEULIN ELVINA - 22 LE PETIT GARDON, 35730 PLEURTUIT
---	--

Objet : PC, Construction d'une maison individuelle.

***Documents à joindre en annexe de l'arrêté d'autorisation de droit des sols.***

#### **AVIS sur PC / DP**

Les branchements eau potable et eaux usées seront indépendants et réalisés en limite du domaine public / privé.

#### **Assainissement collectif :**

La demande de branchement et/ou le raccordement sont à effectuer auprès des services de :  
SUEZ-Tél:0977408408-

Application d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

Vu l'Article L.1331-7 du Code de la Santé, les propriétaires [...] soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L. 1331-1 peuvent être astreints par DINAN AGGLOMÉRATION, compétent en matière d'assainissement collectif [...] à verser une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, à partir de la date du constat par DINAN AGGLOMÉRATION de raccordement privé au réseau public.

Le montant de la participation, calculé sur la base de la délibération du Conseil Communautaire du 21 Octobre 2019, s'élève à : **636,00 €** (Tarif Immeuble neuf pour **53 m2**).

Tarif : 12 € / m2 jusqu'à 60 m2, puis 15€ le m2 supplémentaire

Le recouvrement se fera en 1 fois à la date constatée de raccordement.

**La conformité des installations existantes, ainsi que des nouveaux raccordements, devra être vérifiée à la demande du pétitionnaire, par les services de DINAN AGGLOMÉRATION, avant tout remblaiement des canalisations. Aucune eau de pluie ou de source ne doit être rejetée dans le réseau d'eaux usées pour l'obtention du certificat de conformité.**

#### **Ordures ménagères :**

Veuillez contacter le Service Traitement et Valorisation des Déchets de DINAN AGGLOMÉRATION pour l'obtention d'un conteneur individuel.

Par délégation et pour le Président,  
La Directrice Environnement et Infrastructures  
Nolwenn.PIERRE





SAUR SERVICE URBANISME  
21 rue Anita Conti  
56000 VANNES  
Tél. : 0662603098  
Courriel : urbanisme.csp@saur.com

Dinan Agglomération (66 communes) - Service  
instructeur CT

N/Ref : **PC0222092600020**  
Date de réception de la demande : **07/05/2026**  
Date d'envoi de la réponse : **28/05/2026**  
Adresse du projet : **9 rue des Basses Saudrais 22650**  
**Beaussais-sur-Mer**  
Parcelle(s) cadastrale(s) : **000AC1116**

Le 28/05/2026

Objet : **Permis de construire - Eau potable**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint notre réponse au dossier « PC0222092600020 ».

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons sont concernés au regard des informations fournies.

### **Eau potable**

Avis pour le raccordement du projet au réseau d'eau potable : Favorable.

#### **Observations générales :**

Le raccordement au réseau d'eau potable est favorable au frais du pétitionnaire. Le regard et le compteur seront dimensionnés par les services techniques et le service des eaux selon les besoins exprimés par le pétitionnaire. Le regard compteur devra être installé en limite du domaine public pour être accessible par le service des eaux.

Pour une demande de devis, contacter : SAUR TLE – 29 Rue Chateaubriand 22130 PLUDUNO –0229201000 -----

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

ROUMOVIC Noe

 Sogelink

# Légende

## AEP & IRR

Eau potable	Borne de puisage monétique	Potelet de protection cathodique	Vanne de sectionnement / regard
Eau potable hors service	Borne fontaine	Prise de potentiel	Vanne de surverse
Irrigation	Bouche d'incendie en bout	Puitsard	Vanne en attente de bout
Irrigation hors service	Bouche d'incendie en t�	Purga	Vanne en attente de d�rivation
B�che	Bouche de lavage en bout	R�ducteur de pression	Vanne ferm�e condamn�e
Production avec traitement	Bouche de lavage en t�	R�gulateur de d�bit	Vanne normalement ferm�e
Puits	Compteur de production	R�gulateur de pression amont	Vanne r�gl�e
Regard	Compteur de sectorisation	R�gulateur de pression amont/aval	Ventouse
R�serve incendie	Compteur export	R�gulateur de pression aval	Vidange
R�servoir au sol	Compteur import	Vanne asservie	Borne 1 prise
R�servoir enterr�	D�bitm�tre	Vanne de branchement	Borne 2 prises
R�servoir semi-enterr�	Micro ventouse	Vanne de pl	Borne 4 prises
R�servoir sur tour	Poste de soutirage	Vanne de sectionnement / b.a.c	
Station de pompage	Poteau d'incendie en bout		
Station de surpression	Poteau d'incendie en t�		

## EU & EP

Assainissement	Avaloir	D�grilleur	T� de curage
Assainissement hors service	Avaloir � grille	Dessableur	Vacuom�tre
Pluvial	Bassin de r�tention	D�versoir d'orage	Vanne
Pluvial hors service	Canal de mesure	Exutoire	Vanne � guilotine
Station d'�puration	Carr� borgne	Rond borgne	Vanne � manchon
Lagune	Carr� visitable	Rond visitable	Vanne murale
Poste de relevage	Carr� visitable � grille	Rond visitable � grille	Ventouse
	Chambre de d�tente	Tampon/avaloir	Vidange
	Chasse	D�bitm�tre	

# Explications de lecture

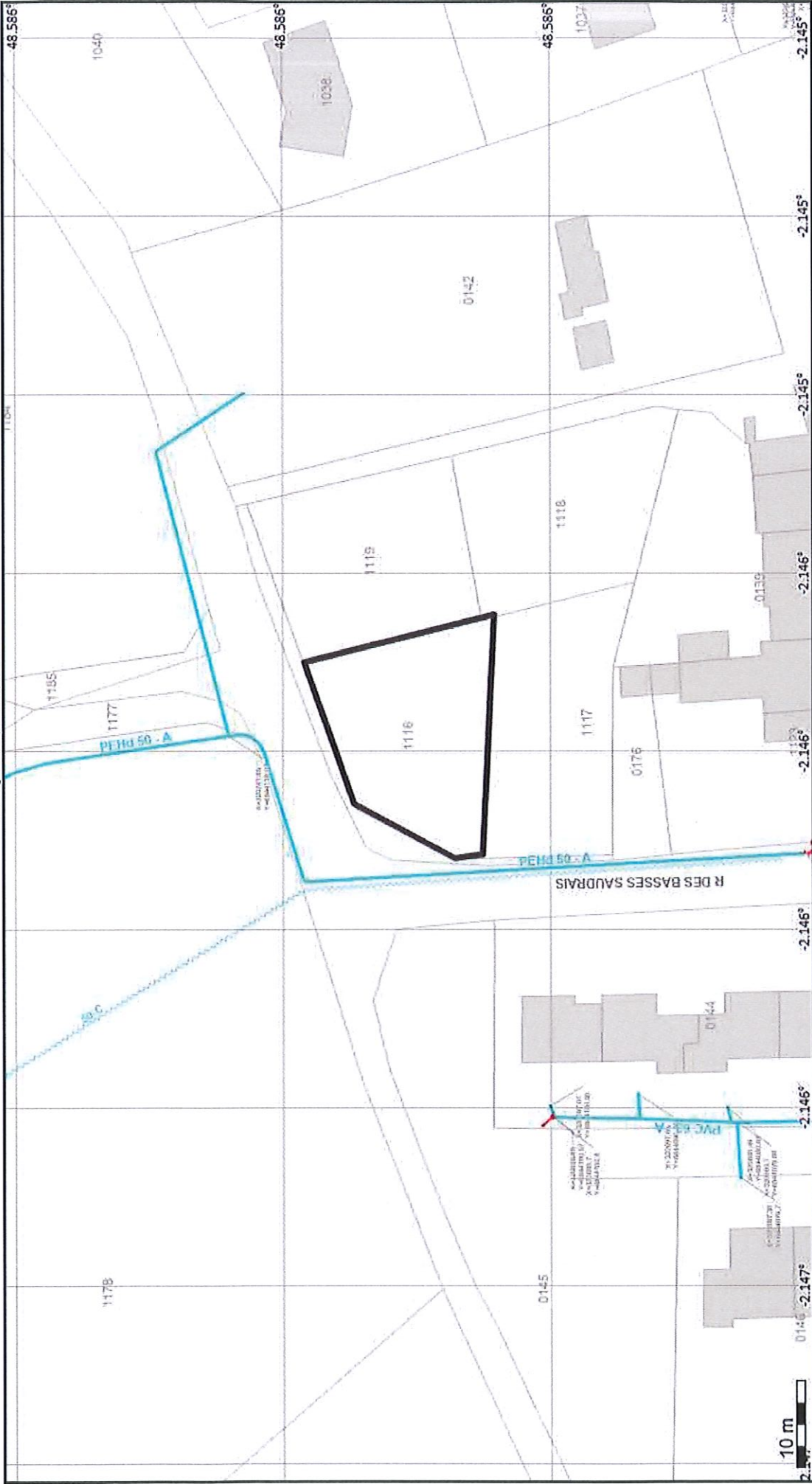


Eaux us es,  coulement gravitaire, Amiante ciment, diam tre 200, classe C.



Eaux potable, PEHD, diam tre 110, classe A.

Les coordonn es GPS fournies sont en Lambert 93.



10 m

0 6m 12m

Édité le 07/05/2026

Échelle 1:600

Classe : Voir légende  
 Catégories d'ouvrage : NR  
 N° consultation :

Adresse : 9 rue des Basses Saudrais 22650 Beausais-sur-Mer  
 Référence chantier : PC022092600020  
 Carroyage : WGS 84 - EPSG:4326

### Légende :

## Voir page annexe





Accueil Raccordement - Pole Urbanisme

MAIRIE  
Rue Ernest Rouxel - BP 1  
22650 PLOUBALAY

Téléphone :

Télécopie :

Courriel : bretagne-cuau@enedis.fr

Interlocuteur : LAMBERT MATHILDE

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

SAINT-BRIEUC, le 18/05/2026

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme **PC0222092600020** concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	9, rue des Basses Saudrais 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AC , Parcelle n° 1116
<u>Nom du demandeur :</u>	DENNEULIN Elvina

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. Compte tenu du type de projet, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement de 12 kVA monophasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**MATHILDE LAMBERT**

Votre conseiller